

Analyse et Enquête d'Accident ou d'incident - AEA

Arrêtez, Observer, Agissez prudemment !



De nos jours, la Santé et Sécurité au Travail est omniprésente. Les gouvernements ont statué sur les responsabilités des intervenants, aussi bien pour l'employeur que pour l'employé. La CSST a défini des vérifications et des pénalités. La SST est maintenant incontournable sur un chantier et au travail.

Les employeurs doivent mettre en place des outils pour démontrer et assurer des contrôles, des actions et des procédures afin de protéger leurs employés. L'analyse et l'enquête d'accident et d'incident est un outil efficace et reconnu selon la loi et les règlements. Il est obligatoire de faire une enquête suite à un accident et fortement recommander de faire une analyse et une enquête pour tout incident qui aurait pu causer un accident sérieux.

L'objectif de la formation est de former les intervenants et d'assurer un processus d'analyse et d'enquête en entreprise fait de façon méthodique, rigoureuse, respectueuse des lois et des droits.

La présente formation est un guide pour :

1. Mettre en place la structure administrative et le processus d'enquête et d'analyse d'accident ;
2. Comment analyser et enquêter les circonstances d'un accident ou d'un incident ;
 - a. la recherche méthodique des faits et circonstances ayant causés l'accident ;
 - b. l'analyse des informations recueillies pour en dégager les recommandations et les corrections nécessaire à la sécurité des intervenants ;
3. Identifier les causes d'un accident et prévoir les mesures correctives à mettre en place afin d'éviter la répétition d'un événement semblable,
4. Communiquer rapidement et efficacement l'information à tous les intéressés.
5. On y discute également de la loi C-21, au fédéral et à la CSST, et de la responsabilité de chacun à appliquer et à faire appliquer les règles en SST (... la diligence raisonnable).

La formation s'adresse :

- au représentant de l'entreprise et responsable de la SST,
- aux gestionnaires d'employés, superviseurs, contremaitres ;
- aux surveillants de chantiers ;
- aux agents en prévention ;
- au représentant des employés ou d'un observateur représentant l'employé.

... parce qu'ils ont tous un rôle, une responsabilité dans un processus d'analyse et enquête d'accident ou d'incident.

Avant la formation, le formateur d'ARC évaluera la procédure actuelle de l'entreprise, afin d'améliorer le processus d'identification et de communication à l'interne. Il en discutera avec le directeur responsable du service SST.

La présentation est communiquée par 4 heures dans une salle et par des exercices sur «le terrain».

Analyse et Enquête d'Accident ou d'incident - AEA

Conditions en vigueur mises à jour : mars 2016

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 3 heures : pour gestionnaires, dirigeants et représentant(s) des employés, co-présidents de votre Comité conjoint SST.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> selon le nombre d'intervenants désignés dans votre organisation.
où	<ul style="list-style-type: none"> Chez le client. <ul style="list-style-type: none"> des frais de déplacement de 50¢/km pourraient être facturés, si la formation se donne à plus de 50 KM de Montréal (100 km aller-retour).
quand	<ul style="list-style-type: none"> Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> 550 \$ / session + 40\$ par participant, payable la journée de formation.
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> aucun
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Former les intervenants aux principes et règles d'analyse et d'enquête d'accident, par l'application de méthodes d'enquêtes et de cueillette d'information rigoureuses ; Assurer que le processus d'analyse d'enquête soit fait de façon méthodique, et rigoureuse par tous les intervenants ; Améliorer le processus d'analyse et de communication pour diffuser les recommandations, les améliorations et les instructions de travail ; Fournir une attestation de compétences aux participants.
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> La formation traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> Introduction à la Loi C21 et à la CSST - obligations de chacun en SST Explication du processus d'analyse et d'enquête, les règles à suivre Les intervenants dans le processus Le Comité permanent d'analyse et d'enquête dans l'entreprise Les premières actions à faire sur les lieux d'un accident ou d'un incident Quels sont et comment recueillir des faits, des éléments d'enquête pour les analyser, prendre des photos Le déroulement de l'enquête, les rôles et les responsabilités Les délais à respecter Les recommandations et les communications Des mises en situations (exercices) Un test écrit et un test pratique de compréhension pour chaque participant. Des études de cas d'accidents déjà survenus en entreprises, les analyses, les recommandations, les communications nécessaires. Le cahier du participant qui contient : <ul style="list-style-type: none"> le processus complet, les responsabilités les rôles, le Comité responsable des analyses et enquêtes d'accidents, les 5 étapes, les façons de faire, des exercices et exemples de situations d'accidents, les recommandations et comment les communiquer, les suivis.

Analyse et Enquête d'Accident ou d'incident - AEA

attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation individuelle des connaissances acquises. Un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans ; • Pour l'entreprise un certificat pour ses efforts à promouvoir la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des normes et directives adressées au Comité d'analyse et d'enquête d'accident.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens. • Vous bénéficiez également des mises à jour sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST gratuitement durant cette période.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP me contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau est formateur agréé d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés. De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourrait vous donner droit à des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services, sous forme de subvention.

